

Le siège de Toulon (1793) (1).

Mémoire du comte de Grasset.

Dès l'année 1789, quelques troubles avaient agité Toulon, mais les fureurs révolutionnaires y avaient été comprimées par le bon esprit des habitants. Le comte de Coigny, lieutenant général, gouverneur de la ville, le comte du Luc et le maréchal de camp Carpilhet, qui lui avaient succédé, officiers distingués par leurs talents, furent sauvés, par les citoyens, des excès de la garnison séduite et mutinée. Le maréchal de camp Desroys, leur successeur, et enfin M. de Glandevès, commandant la marine, échappèrent aux mêmes dangers.

(1) Nous venons de publier, chez l'éditeur Ollendorff, une étude sur *Toulon et les Anglais en 1793*, d'après des documents inédits dont quelques-uns nous paraissent mériter d'être reproduits in-extenso. Nous commençons par le *Mémoire* de M. de Grasset dont nous devons la copie à M. le COMTE DE GRASSET, son petit-fils, qui possède l'original.

Emmanuel Paul, comte de Grasset (1753-1837), ancien garde du Corps de Louis XVI, fut nommé commandant de la Garde nationale de Toulon, au début du mouvement sectionnaire dont cette ville fut le théâtre en juillet 1793, poste qu'il conserva jusqu'à sa suppression par les Anglais, le 9 décembre suivant, et dont l'importance garantit celle de son récit. On y verra, entre autres choses singulières, qu'en privant la ville des services des troupes françaises, les Anglais enlevèrent 17 à 18000 hommes à la défense, dont la faiblesse fut la principale cause de la retraite des Alliés.

Ce *Mémoire* fut présenté, le 20 janvier 1825, au roi Charles X, par M. de Grasset, rendu à ses anciennes fonctions de garde du Corps, avec le grade d'exempt.

Mais, postérieurement, les révolutionnaires se rendirent maîtres de la ville : une foule de gens sans aveu venus du Beausset, des ouvriers de l'arsenal, des matelots de l'escadre, des soldats de la marine et autres étrangers faisaient trembler les habitants par leurs vociférations et leurs menaces. Les commissaires de la Convention y organisaient, en même temps, la terreur : le sieur Paul, alors maire, et un avocat nommé Barthélemy, furent leurs premiers agents. Les meneurs excitaient le peuple à tous les excès, et préparaient ainsi les meurtres et les assassinats. On eût dit que la mort se promenait avec eux dans les rues, et leurs désignations étaient des sentences dont l'exécution était aussi prompte qu'inévitable.

Je ne rappellerai pas toutes les horreurs qui furent commises ; l'énumération en serait trop longue et trop fastidieuse : je me bornerai à mentionner seulement quelques-unes des victimes les plus notables, telles que M. Sénès, avocat ; M. Pelissier, le comte de Flotte et le comte de Rochemore, etc. M. de Basterot, lieutenant de vaisseau, fut guillotiné sous les murs du fort de La Malgue, où plusieurs notables toulonnais avaient été enfermés par ordre du Comité. Bayle et Beauvais, commissaires de la Convention, dirigeaient toutes ces opérations.

Une réaction dans les esprits ne tarda pas à se faire. Les communes d'Ollioules, de La Valette et autres lieux voisins de Toulon, cédant aux

sollicitations des femmes de plusieurs de leurs ressortissants, prisonniers à La Malgue, réclamèrent auprès du club et de la municipalité de la ville, invoquant les droits qu'elles avaient sur leurs personnes arrêtées illégalement, et offrant de s'en rendre garantes : leurs demandes étant rejetées, ces communes envoyèrent des détachements de leur garde nationale, accompagnés d'une foule de leurs habitants en armes, demander à haute voix leur élargissement, et la municipalité, craignant une insurrection, se hâta de le leur accorder. Cet événement ranima le courage des honnêtes gens. Toulon était gouverné par des autorités dont les principes ultra-révolutionnaires étaient un sujet d'inquiétude pour eux : ils se concertèrent secrètement afin de les changer.

Les commissaires ne tardèrent pas à s'apercevoir que leur influence était ébranlée. Marseille avait ouvert ses Sections ; la plupart des communes du département du Var, et Toulon surtout, témoignaient hautement le désir de secouer le joug. Pour ramener leurs partisans, les Clubistes, ayant à leur tête les autorités et les commissaires, firent, dans toute la ville, une promenade dite patriotique : on proclama dans les rues un décret menaçant de mort tout citoyen qui oserait proposer l'ouverture des Sections. Cette démarche audacieuse fut le dernier effort d'un pouvoir qui s'écroulait : elle excita des murmures et exalta l'imagination du plus grand

nombre des habitants, dont la terreur comprimait les sentiments. Dans la nuit du 12 au 13 juillet, le nommé Roux, bourrelier, se crut inspiré par une vision céleste à soulever ses concitoyens, et sonna le tocsin. La consternation se répandit parmi les Clubistes. On s'empara de leurs papiers, et les principaux d'entre eux furent arrêtés et emprisonnés. Les habitants se divisèrent aussitôt en huit sections qui s'organisèrent et se constituèrent pendant la nuit. Les deux commissaires, qui s'agitaient pour arrêter ce mouvement populaire, furent saisis et enfermés au fort de La Malgue.

Un Comité général fut aussitôt établi, composé de membres responsables et des plus notables citoyens, dont les principaux étaient M. Doumet, commandant d'armes de la place, maréchal de camp, M. de Villiers, commandant le génie, M. Molinier, commandant l'artillerie de terre, M. de Chaussegros, commandant la marine, et M. de Trogoff, contre-amiral commandant l'escadre composée de 12 vaisseaux de ligne et 12 frégates. Leur premier soin fut de pourvoir au remplacement des autorités municipales. M. Meiffraud fut proclamé maire, et chaque Section nomma deux députés pour former le Comité de sûreté publique.

Les Sections envoyèrent des délégués dans les villes et villages du département, pour inviter les habitants à joindre leurs efforts à ceux des Toulonnais, pour rendre impossible le retour du

règne de la Terreur. Malgré la présence des troupes de la Convention, commandées par les généraux La Poype et Gardanne, une grande partie des gardes nationaux de La Valette, Solliès, Hyères, Brignoles, etc., se réunirent avec ardeur et empressement aux troupes de Toulon et apportèrent la caisse de leurs impositions pour subvenir aux dépenses extraordinaires exigées par les circonstances.

Le soulèvement contre le régime de la guillotine et de la lanterne se généralisait dans le Midi. Lyon soutenait un siège contre les troupes de la Convention; Montpellier, Nîmes, Toulouse, Carcassonne, Bordeaux envoyaient des députés à Marseille et à Toulon pour leur offrir des secours. A Marseille, une armée de 6000 hommes se forma sous les ordres de M. de Villeneuve, homme d'un mérite et d'une bravoure à toute épreuve. Cette armée, composée à la hâte de gens indisciplinés, connaissant à peine leurs chefs, était destinée à secourir Lyon; mais, arrivée à Pont-Saint-Esprit, elle fut battue et mise en fuite par l'armée de Carteaux, qui la poursuivit jusque sous les murs de Toulon. Une partie de ces fuyards pénétrèrent dans la ville et y fut bien accueillie et réorganisée; mais il se glissa parmi eux des malveillants qui se répandirent dans les rues en chantant la *Marseillaise* et poussant des cris révolutionnaires. Pour arrêter ces désordres, on battit la générale, on ordonna aux réfugiés et aux troupes de la garnison de se réunir sur la

place dite le Champ de Bataille. Là, on forma un bataillon carré avec des pièces d'artillerie de marine placées aux quatre coins : les troupes réfugiées furent désarmées, et les principaux coupables dépouillés de leurs uniformes et traduits devant le Conseil de guerre. Cet exemple rigoureux rétablit l'ordre et la discipline dans l'armée marseillaise, qui fut aussitôt soldée comme les troupes de la garnison de Toulon et les soldats furent répartis, conjointement avec les Toulonnais, dans les divers forts qui entouraient la ville.

Une armée navale anglaise croisait, dans ce temps-là, sur les côtes de Provence ; les Marseillais avaient entamé des négociations avec elle dans le but de s'assurer son secours et celui des flottes alliées, en cas de besoin, car l'horizon était sombre, les forces de la Convention s'avançaient menaçantes et formidables, et il fallait faire feu de tout bois pour les repousser : tout le monde savait que, quoique l'on pût faire et quelque juste que fût la cause de ceux qui voulaient mettre un terme aux massacres, aux exécutions et au règne du bon plaisir des Clubistes, il n'y avait aucune miséricorde à espérer. En attendant, le mouvement des esprits s'accroissait et se tournait vers la royauté dont le rétablissement paraissait seul devoir ramener l'ordre et mettre fin aux excès de toute sorte, et gagner en même temps la confiance des alliés et les décider à les secourir. Les Sections y étaient disposées,

on en parlait à haute voix dans toute la ville.

Dès le 13 août, 1500 hommes de la garde nationale de Toulon, rassemblés à la rue Pavé d'Amour, avaient acclamé Louis XVII et pris la cocarde blanche. Les cris de *Vive le Roi!* retentirent aussitôt de toutes parts et le drapeau blanc fut hissé sur le fort. La nouvelle en était parvenue à l'amiral Hood, commissaire général de S. M. Britannique dans la Méditerranée, et les Sections ayant, de leur côté, envoyé une députation à l'amiral, celui-ci envoya aussitôt son neveu, le capitaine Cook, au Comité général, en qualité de parlementaire. Cet officier était porteur de la proclamation suivante :

« Les Sections de Toulon m'ayant fait une
« déclaration solennelle qu'elles souhaitaient
« rétablir la Monarchie et qu'elles avaient pro-
« clamé Louis XVII pour leur légitime souverain
« et fait serment de le reconnaître pour tel et
« de ne plus se soumettre au despotisme tyran-
« nique qui, présentement, gouverne la France,
« mais qu'elles feraient de tout leur pouvoir
« pour rétablir la Monarchie telle qu'elle fut
« acceptée par le souverain défunt, en l'année
« 1789, et rendre la paix à leur patrie, maintenant
« troublée et sous le poids de ses malheurs, je
« ne veux, par cette présente proclamation, que
« répéter ce que j'ai déclaré aux habitants du
« sud de la France, que je ne prendrai possession
« de Toulon que pour le tenir et préserver pour
« Louis XVII, jusqu'à ce que paix et tranquillité

« soient rétablies, à ce que je pense et espère,
« en peu de temps.

« Fait sur le vaisseau de S. M. *La Victoire*,
« près de Toulon, le 29 août 1793.

« (Signé) Hood. » (1)

Aussitôt, les autorités civiles et militaires de la ville convoquèrent tous les notables et les Sections, pour délibérer sur le parti qu'elles devaient prendre, dans des circonstances aussi pressantes et aussi délicates. M. Doumet, maréchal de camp, commandant l'armée, se déclara contre la réception des alliés (2), mais tous les autres, malgré l'extrême répugnance qu'ils avaient à permettre l'entrée des Anglais, ne voyant d'autre moyen de soustraire leurs concitoyens au joug de la terreur et du despotisme qui avait déjà fait tant de victimes et qui en promettait de nouvelles, et cette fois innombrables, nommèrent à l'unanimité une députation chargée de traiter avec l'amiral Hood, en sa qualité de chef suprême des forces alliées d'Angleterre, d'Espagne et des Deux-Sicules, et d'arrêter les conditions de son entrée à Toulon.

(1) Cette traduction de la Proclamation adressée aux Toulonnais par lord Hood en prenant possession de la ville, est défectueuse, mais le sens est respecté. Elle avait été précédée d'une Proclamation aux habitants du Midi et d'une Déclaration préliminaire en date, l'une et l'autre, du 23 août.

(2) Doumet, ayant donné sa démission, fut remplacé par le maréchal de camp Aguilon.

Après la ratification de ce traité, qui assurait aux Toulonnais la coopération des escadres alliées pour le triomphe de la cause Royale et la résistance aux attaques des Conventionnels, on prit toutes les mesures que la prudence exigeait. Mais l'escadre française aux ordres de l'amiral Trogoff résistait aux ordres de son chef; et le contre-amiral Saint-Julien, qui était jacobin, s'y opposa formellement. On arma alors la Batterie royale de 36 pièces de canon de 24, et, on prit toutes les dispositions pour que cette escadre, menacée d'une attaque de la part des alliés, obéît aux ordres de son commandant suprême.

Le jour fixé pour l'entrée des alliés arriva: les portes de la ville et celles de l'arsenal furent fermées, et 1500 hommes furent envoyés au Cap Brun pour se réunir aux 1500 marins anglais que lord Elphinstone y fit descendre: 2600 gardes nationaux occupèrent le fort de La Malgue, qui se rendit.

Le lendemain, l'amiral Hood se disposait à attaquer l'escadre française qui résistait toujours, lorsque tout d'un coup, une frégate (1) se détacha de cette escadre, arbora le drapeau blanc, et alla au-devant de la flotte anglaise. Le contre-amiral Saint-Julien et 4000 marins se jetèrent alors à la mer en toute hâte et gagnèrent la terre: ils furent embarqués, aussitôt, sur 4 vaisseaux

(1) *La Perle*, commandée par le lieutenant de vaisseau Van Kempen.

anglais qui les conduisirent à Brest. Toute l'escadre suivit l'exemple de la frégate, et l'escadre anglaise, mouillant dans la rade, débarqua 6 000 hommes de troupes (1).

Lord Hood entra dans Toulon au milieu d'une immense population criant : *Vive Louis XVII, Vivent ses alliés!* et fut reçu avec tous les honneurs militaires. L'escadre espagnole, commandée par l'amiral Langara, ne tarda pas d'arriver avec 10 000 hommes (2), et l'amiral Gravina fut nommé commandant de la place pour les Espagnols. L'escadre sicilienne aux ordres du général Forteguerra, suivait avec 6 000 hommes commandés par le prince Pignatelli-Cerchiara, puis la flotte sarde avec 1 500 hommes (3). Une armée de 30 000 hommes destinée par l'Empereur à s'embarquer à la Spezzia ne put prendre la mer à temps.

Le danger était pressant : avant l'entrée des alliés, la ville était bloquée, du côté de la Seyne, par l'armée républicaine qui avait saccagé et rempli Marseille de meurtres. Du côté de l'est, le général Gardanne occupait Hyères, Cuers et

(1) En réalité, les Anglais ne débarquèrent que 1 500 hommes ; les Espagnols 1 500 hommes le premier jour, et 2 000 les jours suivants.

(2) Voir la note ci-dessus. Les renforts arrivés quelque temps après, portèrent le chiffre des troupes espagnoles à 7 000 hommes.

(3) La Sardaigne fournit 2 000 hommes qui furent amenés par des vaisseaux anglais, et non par la flotte sarde.

autres villages voisins dont les habitants s'étaient réfugiés à Toulon : cette ville était encombrée d'étrangers.

Toutes les autorités, animées d'un même esprit, rivalisèrent de zèle pour maintenir l'ordre et la tranquillité : les gardes nationaux armés passaient les nuits dans les Sections où l'on avait établi des tentes : la ville offrait l'image d'un vaste camp ; les propriétaires, les bourgeois, les employés, les ouvriers, enfin les habitants de toute profession, de tout grade et de tout âge, animés d'un zèle égal pour le maintien et la défense du nouvel ordre de choses, payaient de de leurs deniers et de leurs personnes. Les églises furent rouvertes, les exécutions supprimées : on respirait comme on respire en se réveillant d'un mauvais rêve. Tels étaient les sentiments du peuple et la situation de la ville lorsque les alliés y entrèrent : leurs généraux et officiers furent logés dans les maisons les plus opulentes, on leur prodigua tous les soins et toutes les attentions qu'ils pouvaient attendre dans une ville qui attendait sa délivrance de leur concours.

On a affecté d'accuser les Toulonnais d'avoir *vendu* la ville aux Anglais : c'est une erreur que les révolutionnaires ont propagée pour les besoins de leur cause. *Vendre une ville*, c'est la livrer à l'ennemi à prix d'argent. En recevant non seulement les Anglais, mais les Espagnols, les Siciliens et les Sardes, les habitants de Toulon

ne vendirent rien du tout ; ils n'attendaient d'autre prix que la fin des massacres, des sacrilèges, des assassinats et des exécutions arbitraires, le rétablissement de l'ordre et celui de la monarchie qui, seule, pouvait leur assurer ces avantages. Les Toulonnais, comme les Vendéens, eurent recours aux puissances étrangères pour atteindre ce but, dans la nécessité où ils se trouvaient de repousser les forces qui les menaçaient. On a voulu trouver le prétexte de ce reproche dans un acte qui fut passé par devant notaire, longtemps après l'entrée des alliés : or cet acte n'est qu'une procuration donnée par les autorités de la ville à MM. Pernéty et Caire, pour négocier et contracter un emprunt au nom de la ville et du roi, sous le cautionnement de lord Hood et de l'amiral de Langara agissant pour les rois d'Angleterre et d'Espagne (1). On comprend aisément que les Toulonnais, enfermés dans leur ville, privés de moyens pécuniaires pour s'armer et se défendre, aient songé à recourir à un emprunt pour s'en procurer. Il n'y a là rien de coupable ni de criminel.

Les généraux alliés demandèrent et obtinrent que des députés fussent choisis dans le Comité général pour l'échange des communications nécessaires à la défense commune.

(1) Cet emprunt, qui devait être d'un million de piastres fortes, hypothéquées sur les domaines publics, échoua partout où il fut proposé, notamment à Gènes.

Les forces toulonnaises consistaient alors en 4 000 hommes de la garde nationale de la ville; 4 800, soit 8 bataillons de troupes de ligne; 1 200 de la marine; 6 à 7 000 gardes nationaux de Marseille, Agde, Cette, Avignon, Montpellier, Orange et autres lieux, qui s'étaient repliés sur Toulon, soit au total, de 17 à 18 000 hommes (1).

Pour résister aux attaques des républicains, un camp retranché fut établi à la Seyne, une batterie fut dressée près la maison de M. Caire pour défendre la rade et l'escadre : les troupes occupaient le fort de l'Eguillette et protégeaient la côte jusqu'au cap Sepet; deux autres camps furent établis à la chapelle Saint-Roch et au cap Brun. Sur ces divers points, des engagements partiels avaient lieu journellement.

Le 1^{er} octobre, les autorités, pour mieux affirmer leurs sentiments et ceux du pays devant les alliés, firent proclamer une seconde fois, mais avec plus de solennité, Louis XVII roi de France et de Navarre. La garde nationale, les troupes et plusieurs détachements de cavalerie des alliés se réunirent, à cet effet, sur la place du Champ de Bataille où la proclamation officielle eut lieu. Aussitôt, le cri de *Vive le Roi!* se répandit dans toute la ville, le drapeau blanc fut hissé sur les forteresses, et tous les navires français et étrangers se pavaisèrent et firent des salves d'artille-

(1) Sur ce nombre, 15 à 1 600 Français seulement, furent admis, par les Anglais, à combattre avec les Alliés.

rie. Les troupes défilèrent devant les autorités et les généraux alliés. Ceux-ci se réunirent ensuite dans un banquet où des toasts furent portés au Roi de France et aux souverains alliés.

Tandis que les Toulonnais protestaient si solennellement à la face de l'Europe, contre l'oppression dont la France gémissait, les Républicains avaient gravi les hauteurs du Faron et les montagnes qui dominant la ville au Nord et à l'Est. Les chefs des armées alliées connaissaient l'importance de ces positions, surtout celle de la redoute du Faron, et ordonnèrent une sortie pour les en déloger. Six mille hommes (1) divisés en trois colonnes commandées par lord Mulgrave, le général Gravina et le prince Pignatelli, sortant de Toulon à 7 heures du matin, se dirigèrent vers la montagne. La première monta par la redoute et par le fort de Saint-Antoine; la seconde par Valbourdin, et la troisième, à mesure que les deux autres gagnaient les hauteurs, s'avancait vers le fort Faron.

L'ennemi fusilla d'abord les colonnes, mais ébranlé par la hardiesse et la vigueur de l'attaque, au lieu de défendre le terrain pied à pied et de conserver sa retraite par le Pas de la Masque ou le col des Monges, il se retira vers la Croix, où il tint ferme un moment, mais ne

(1) Les Alliés n'employèrent, en réalité, que 1230 hommes à l'attaque du Faron. Les Républicains étaient 1700.

tarda pas d'être culbuté sur le revers de la montagne, du côté de La Valette et de Tourris. Le combat fut court, mais sanglant : les assiégeants perdirent de 7 à 800 hommes, et les assiégés n'eurent à regretter que la perte de 100, environ, tués ou blessés. Ce succès important ranima le courage des royalistes et parut du plus heureux présage.

Cependant les forces alliées s'élevant à 22 000 hommes, réunies aux troupes françaises, milices et gardes nationaux, qui en comptaient ensemble 12 mille (1), suffisaient à peine pour la garnison de la place et des forteresses qui l'entourent. L'armée autrichienne qui devait s'embarquer à la Spezzia et qu'on attendait avec impatience, n'arrivait pas.

Lyon avait été soumis par une armée républicaine de 70 000 hommes, commandée par le général Dugommier (2), qui s'était ensuite dirigé sur Toulon. Pour résister à ce renfort considérable de l'ennemi, et garantir la ville des nouvelles attaques dont elle était menacée, il eût fallu placer un corps d'armée à La Valette et un

(1) Sur ces 12 000 hommes, 1600 seulement, nous l'avons dit, furent activement employés. Les Anglais firent désarmer, le 9 décembre, tous les habitants, y compris les gardes nationales. Les Sections votèrent à ce propos, à l'unanimité, une adresse de remerciements à M. de Grasset, pour les services qu'il leur avait rendus.

(2) C'est Doppet qui commandait à Lyon. Dugommier était à l'armée d'Italie.

autre au Beausset, pour couvrir les Vaux d'Ollioules.

L'insuffisance de nos forces ne permit pas de prendre ces mesures, et le général Dugommier put se rendre maître, sans difficulté, des montagnes d'Ollioules, passa les Vaux, et entra dans le village : les troupes alliées voulurent l'attaquer le lendemain de son entrée, mais leur tentative n'eut pas de résultat, et elles furent obligées de battre en retraite.

La ville se trouvait, en outre, menacée de la famine : les moulins de Dardennes étaient au pouvoir de l'ennemi ; la pénurie du numéraire se faisait sentir, et tous les produits alimentaires apportés par les navires venant d'Italie, se vendaient à un prix très élevé. La mauvaise saison et les vents contraires retardaient leur arrivée. On fut contraint de réserver le pain et la viande pour les alliés, et les habitants durent se nourrir de biscuits.

Dans ces entrefaites, les Anglais formèrent le régiment Royal Louis, composé des soldats les plus dévoués des huit bataillons de la garnison, et d'officiers choisis parmi les militaires français réfugiés à Toulon. M. de Boisgelin, qui en fut même major (1), fit des prodiges de valeur au Cap Brun, et pendant toute la durée du siège.

(1) Le major du Royal-Louis était M. Hustin, ancien capitaine au régiment de l'Île de France ; M. de Boisgelin était sous ses ordres.

Le général O'Hara, qui arriva bientôt, remplaça le général Dundas dans le commandement des troupes anglaises : ce nouveau chef était un officier plein d'ardeur, dont l'impétueux courage bravait le péril sans le mesurer. Une sortie parut nécessaire pour détruire une batterie masquée d'où les assiégeants dominaient le fort Malbousquet. La direction en fut confiée au général Dundas, le conseil ayant jugé que le général O'Hara ne maîtriserait pas assez son courage. Mais celui-ci, ne pouvant obtenir le commandement de la sortie, n'en voulut pas moins partager les périls. Il s'empara de la batterie ennemie et encloua les canons. Ce succès enflamma son bouillant courage, et il se mit à la tête des troupes, à la poursuite de l'ennemi, mais, blessé grièvement au bras sur le chemin des Routes, se sentant frappé, il s'éloigna seul du lieu de combat, s'assit sous un olivier, et découvrit sa blessure pour en étancher le sang. Or, il avait été observé par un jeune soldat allobroge de l'armée républicaine, qui s'avança jusqu'à lui en se cachant derrière les arbres, et le somma de se rendre prisonnier. Le général, pris au dépourvu, lui offrit sa montre pour racheter sa liberté. Le soldat la refuse et l'emmène à Ollioules, où il se fit reconnaître et y fit venir son chirurgien et ses gens. Il voulut aussi voir son jeune vainqueur à qui il voulut, encore une fois, faire accepter sa montre, et qui s'obstinait à la refuser, lorsque le général Dugommier

lui dit : « A présent tu peux la prendre ! » (1)

Ce jour-là, les alliés que l'imprudence d'O'Hara avait trop éloignés de leurs lignes, furent repoussés avec perte : la batterie de Malbousquet aurait été emportée d'assaut, si un corps de 500 Espagnols n'était venu la secourir.

L'amiral Goodall et le chevalier Elliot, connu depuis sous le nom de lord Minto, nommés commissaires de S. M. Britannique à Toulon, arrivèrent aussitôt après. L'amiral ordonna la formation d'un nouveau régiment, sous le nom de Royal Provence, dont il me nomma colonel. A cet effet, M. Depinsart, commissaire des guerres, passa en revue de réforme les troupes de la garnison, mais les circonstances retardèrent cette formation.

Cependant l'armée du général La Poype vint attaquer le village de La Garde ; 5000 hommes des troupes alliées, secondés par le nouveau régiment Royal Louis qui était au Cap Brun, la repoussèrent. M. de Boisgelin, à la tête de ce régiment, fit, en cette occasion, preuve de la plus grande bravoure. J'eus moi-même part à cette sortie : on m'avait confié le commandement du poste des Quatre-Chemins, destiné à protéger les hauteurs des montagnes de La Garde, occupées par un détachement commandé par le prince Pignatelli. Ce général ne connaissait pas le pays, et je me

(1) La capture d'O'Hara a été racontée de différentes manières : voir *Toulon et les Anglais en 1793*.

joignis à lui. Nous nous emparâmes ensemble du village de La Valette et forçâmes les Républicains qui l'occupaient à se réfugier sur les montagnes du Coudon. Nous établîmes ensuite une batterie sur le chemin pour arrêter les assiégeants qui débouchaient du côté de la Farlède, mais voyant que leurs forces étaient supérieures aux nôtres et que nous ne pouvions défendre les hauteurs de La Garde et les coteaux qui dominant La Malgue, nous nous repliâmes, pendant la nuit, sur Toulon.

Les portes de l'arsenal avaient été fermées et, depuis quelques jours, le bruit courait sourdement que les alliés voulaient y mettre le feu. Alarmé moi-même, je me rendis auprès du chevalier Elliot pour lui représenter les malheurs qui pourraient résulter d'une aussi funeste résolution.

En attendant, l'armée de Dugommier se rapprochait de Toulon du côté de l'ouest. Elle attaqua vivement la batterie de Caire, près de la Seyne : son feu, bien nourri, lançait nuit et jour des bombes dans le camp retranché des alliés. Les pluies abondantes et les mauvais temps ordinaires au mois de décembre ne permettaient pas le trajet de la rade, et nos troupes de la presqu'île ne recevaient pas de secours. Un mois s'était écoulé, que ces troupes n'avaient pas été relevées. Les talents et la bravoure de lord Mulgrave (1),

(1) Lord Mulgrave n'était plus à Toulon, à cette époque : c'est le général espagnol Izquierdo qui commandait à Balaguier.

qui les commandait, ne pouvoient résister plus longtemps à l'opiniâtreté de l'ennemi.

Un cultivateur de la Seyne avait dit qu'il connaissait un passage, au bord de la mer, par où les assiégeants pourraient tourner le fort de Caire. Le général Dugommier le fit appeler, recueillit ses renseignements, et voulut s'assurer de leur sincérité : cet homme possédait un coin de terre sur la presqu'île, au delà du fort. Il offrit de s'y rendre, habillé en paysan et portant un hoyau sur les épaules. Le général le suivit des yeux avec une longue-vue.

A son retour, et au cœur de la nuit, trois colonnes se mirent en marche pour cerner le fort : l'une d'elles suivit les pas du guide, en marchant dans le plus grand silence au bord de la mer, et même dans l'eau. Lorsqu'elle fut au delà du fort, la première sentinelle anglaise fut attaquée à l'improviste et périt. L'alarme se met au camp des alliés, l'attaque commence, les canonniers et les soldats anglais font une décharge terrible et générale qui fait périr 1 100 Républicains. Mais bientôt les assiégeants sont sous les canons et deçà de leur portée; ils montent sur les batteries, s'en emparent et font un horrible carnage des alliés qui, après une vive résistance, se précipitent vers la mer.

Dès lors, l'armée navale alliée ne fut plus à l'abri des attaques des Républicains : ceux-ci avaient déjà établi des batteries sur le rivage,

sous les coteaux de Brégaillon et de l'Hermitage. Les batteries flottantes des Anglais, attaquées de tous côtés, se défendaient mal contre des forces bien supérieures. Du côté du nord, les Républicains s'étaient emparés de toutes les hauteurs. Les alliés, chassés du fort Faron, de celui d'Artigues et des autres forteresses, rentraient en désordre dans la ville, mêlés avec les gardes nationaux.

Le même jour, les généraux alliés s'assemblèrent pour délibérer sur les moyens d'opérer l'évacuation : à 4 heures du soir, ils faisaient embarquer leur cavalerie. On ne voyait plus, dans toutes leurs actions, que des préparatifs de départ. A ce spectacle, les habitants furent en proie à la plus grande consternation.

Le général Dundas donna l'ordre de renforcer les patrouilles de 600 hommes, pour empêcher les habitants de sortir de leurs maisons. On afficha de toutes parts des proclamations pour inspirer la confiance et rétablir la tranquillité. Elles annonçaient que tous les moyens étaient pris pour sauver les habitants qui voudraient suivre les alliés. Ces protestations ne rassuraient pas les Toulonnais et ceux qui s'étaient réfugiés dans leur ville. On entendait, de tout côté, l'expression de la plus vive alarme, et la consternation était peinte sur tous les visages.

La garnison de Malbousquet fit sa retraite avec beaucoup d'ordre, malgré les attaques des tirailleurs ennemis cachés derrière les murs des

jardins. Les portes de la ville furent fermées et confiées à la garde des alliés et à la milice toulonnaise. Déjà les Républicains s'étaient emparés des bords de la mer sous le fort de La Malgue, et les embarquements qui devaient y avoir lieu ne purent plus être opérés que sur le quai du port. On y apportait, de toutes parts, avec le plus grand empressement, des malles et des matelas qui s'y amoncelaient en désordre. L'attendrissement, le désespoir, la terreur y donnaient lieu, de tous côtés, aux scènes les plus déchirantes. Toute la population s'y portait en foule et se précipitait vers le port. Ceux qui arrivaient au bord du quai tombaient successivement dans l'eau et y trouvaient plus tôt la mort qu'ils avaient voulu fuir. Les bateaux et les navires marchands étaient encombrés et s'éloignaient lentement du quai. Les membres de la même famille se tenaient étroitement embrassés ou réunis, lorsque, tout à coup, une nouvelle irruption de la foule opérait violemment une séparation qui, pour un grand nombre, devait être éternelle.

Les troupes alliées s'embarquaient avec précipitation, mais avec ordre : leur départ, presque clandestin, ranimait les défiances déjà conçues, et les spectateurs, consternés, les suivaient de leurs yeux et de leurs murmures.

Quelques moments après, on put voir plusieurs de leurs canots, surtout espagnols et napolitains.

tains (1), revenir vers le quai pour recevoir et sauver des Toulonnais.

Le désordre augmentait d'heure en heure ; la nuit arrivait. Le silence de la terreur avait succédé aux acclamations de la foule : les assiégés faisaient entendre, de loin, leurs chants de victoire mêlés aux cris de vengeance. L'effroi les interprétait, et la peur grandissait en se propageant. La rame éloignait avec lenteur les bateaux que le poids enfonçait dans la mer et qui étaient sur le point d'être submergés. Les uns leur tendaient les bras du rivage, d'autres les accostaient péniblement à la nage : les fugitifs repoussaient leurs supplications avec l'accent de l'égarement. Le danger fermait les cœurs à la pitié.

Il était minuit : des cris de désespoir, mêlés à des imprécations contre les Anglais, se firent entendre. Ils excitèrent un rassemblement considérable. On courait çà et là, et le mot de trahison sortait de toutes les bouches. On les accusait de tous côtés. Ce mouvement fit concevoir aux alliés quelques inquiétudes. Le prince Pignatelli, le colonel Mari et le duc de Diano, suivis de quelques autres officiers napolitains et espagnols, parurent sur le pont et firent tous leurs efforts pour assurer l'embarquement et le sauvetage

(1) Donc, point de canots anglais ; il est, en effet, avéré que les Anglais s'abstinrent d'en envoyer, afin, sans doute, de les réserver pour leurs propres troupes, en cas d'alerte.

d'un grand nombre de citoyens : arrivés dans la rade, on les entourait de matelas, parce que, malgré l'obscurité, les Républicains, montés sur des canots, tiraient sur les embarcations qui fuyaient. Dès l'aurore, les flottes alliées avaient mis à la voile, et doublèrent bientôt le cap Sèpet.

Ici finit mon récit ; d'autres rapporteront en détail les malheurs et les massacres qui suivirent leur départ : quant à moi, je me borne à rapporter les faits militaires dont j'ai été le témoin et qui pourraient être altérés par le temps.

**Correspondance des Représentants en mission
à l'armée de l'Ouest (1794-95) (Fin).**

Aux Représentants du peuple, à Ancenis.

29 ventôse.

Nous croyons devoir vous prévenir, citoyens collègues, d'un projet qu'on nous assure avoir été formé par Stofflet : ce projet, dit-on, consiste à marcher sur Saint-Sauveur et à tenter, ensuite, le passage de la Loire ; c'est à vous, maintenant, de vous tenir sur vos gardes, à faire part au général de cette disposition de l'ennemi, et à prendre toutes les mesures pour l'arrêter ou déjouer sa marche. L'avis porte même que ce sera à Saint-Sauveur que sera établi le quartier général de Stofflet.

Au surplus, nous vous devons encore un avis important, c'est que celui qui est établi au commandement de Mont-Glône est un Carriériste forcené et un fusilleur. Des informations exactes nous assurent de ce fait. Vous sentez qu'un pareil homme ne doit pas rester plus longtemps en place. Vous êtes prudents et sages; nous nous en rapportons à vous, et nous attendons votre réponse avec impatience.

(Signé) : POMME et CHAILLON.

Au représentant Gaudin.

29 ventôse.

D'après les dispositions faites par le général en chef de l'armée de l'Ouest, dispositions qui nous sont parfaitement connues, des ordres sont donnés pour tirer de la Vendée les bataillons nécessaires, et les faire marcher vers Nantes. Nous avons cru devoir t'en prévenir, afin que ces mouvements ne t'alarment point; il aurait pu arriver que, n'étant pas instruit à temps, tu eusses contrarié ou suspendu la marche des bataillons, et alors, sans le vouloir, tu aurais mis obstacle à une opération importante, dont toutes les parties sont combinées d'après une exactitude scrupuleuse de tous les mouvements de la troupe. Ainsi, cher collègue, nous attendons que tu laisseras ces mouvements s'exécuter et que tu les presseras même, s'il est nécessaire.

Au citoyen Charette.

1^{er} germinal.

Nous te faisons passer la lettre du citoyen Fabré, par laquelle il se plaint de l'enlèvement qui lui a été fait, le 21 ventôse, de deux vaches, par le poste du Moulin-Cassé, sur la route de Mâchecoul; nous pensons que, s'il dépend de toi, tu feras rendre ces deux vaches à leur propriétaire, ou que tu donneras avis des moyens qu'il conviendrait d'employer, après que tu te seras fait rendre compte de cet événement:

(*Signé*) : POMME, CHAILLON et JARRY.

Aux représentants à Saumur.

7 germinal.

Nous vous faisons passer copie de la lettre de notre collègue; vous verrez les inquiétudes et les craintes qu'il manifeste encore; et certains détails relatifs aux chefs de la Vendée qui commandent dans les environs de Challans et des Sables; vous verrez quel remède il y aurait au mal; nous attendons vos réflexions pour nous décider.

Nous vous prions aussi de communiquer au général la lettre de notre collègue, dans ce qui

a rapport au départ de la troupe et à la défense des côtes ; vous nous ferez part, ensuite, du résultat de vos conférences.

Notre collègue Gaudin paraît avoir de la défiance sur le compte de Charette ; nous ne la partageons pas avec lui ; cependant, pour ne vous laisser rien ignorer, nous vous envoyons aussi copie de la lettre de Charette, que Gaudin nous a fait passer.

(Signé) : CHAILLON, JARRY et LOFFICIAL.

Au représentant Gaudin.

7 germinal.

Nous avons reçu, cher collègue, ta lettre du 1^{er} germinal ; nous faisons passer au général en chef les observations relativement à la défense des côtes, aux craintes que tu manifestes par le départ des troupes qui étaient dans ces parages ; ce sera à lui de prendre les mesures qui seraient nécessaires, et nous pensons qu'il te répondra d'une manière satisfaisante.

Nous sommes surpris que tu ignores encore ce que la Convention a décidé par rapport à la pacification de la Vendée. Toutes nos opérations ont été applaudies, nos arrêtés approuvés par un décret unanime, et sans réclamation. Tu connais ces arrêtés : ainsi, ils font loi, aujourd'hui, et doivent être exécutés.

Nous ne pouvons penser que Charette ne soit pas de bonne foi. Jusqu'à présent, nous n'avons rien vu ni connu de lui qui puisse fonder la moindre défiance; il se peut faire que quelques chefs ne soient pas aussi décidés pour la paix qu'il l'est lui-même, mais le temps amènera tout, et c'est de ce maître qu'il faut attendre la fin de tous les troubles : une mer agitée mugit encore longtemps après que la tempête a cessé.

(Signé) : CHAILLON, JARRY et LOFFICIAL.

Au Comité de Salut public.

9 germinal.

Nous ne pouvons nous dissimuler, chers collègues, que nous avons été vivement affectés de voir que notre collègue Pomme a été oublié dans le décret qui proroge les pouvoirs de quelques-uns de ceux qui ont été chargés de la pacification de la Vendée; il méritait d'autant moins une pareille exception, qu'il s'est, comme nous vous en avons instruits, porté avec zèle, et de son gré, à nous seconder dans des circonstances infiniment délicates et qui, dans le principe, ne se montraient pas sous un aspect riant. Ce qui augmente notre étonnement, c'est que tel qui s'est toujours tenu à l'écart, et qui ne s'est pas contenté de blâmer et de contredire toutes

nos opérations, se trouve en même temps chargé de les continuer avec nous, malgré le danger qu'il peut y avoir à envoyer dans un pays encore ombrageux, des hommes qui sont loin d'en avoir acquis la confiance.

Quoi qu'il en soit, nous aimons à croire que vous réparerez cet oubli, et que vous vous empresserez de donner à notre collègue Pomme ce témoignage d'estime et de satisfaction, seule récompense de l'homme de bien.

Forcés de nous transporter à Rennes pour assister aux conférences avec les chefs des Chouans, à l'exception de notre collègue Lofficial, qui marche avec la colonne de Beaupuy, nous nous trouvons dans la nécessité de l'inviter à prendre en main, pendant notre absence, les rênes de l'administration de Nantes, qui ne peut, un seul instant, demeurer sans Représentant. Quelque compliquée que soit cette administration, nous sommes sûrs qu'il s'en acquittera avec le zèle et l'intelligence que nous lui connaissons; et c'est dans cette conviction intime que nous avons pris, en conséquence, l'arrêté que vous trouverez ci-joint.

(Signé) : JARRY, LOFFICIAL et CHAILLON.

Au citoyen Charette.

11 germinal.

Nous avons appris, par ta dernière, tes sujets de plaintes contre le district d'Ancenis, relativement à tes propriétés situées dans la commune de Coufée : nous les avons trouvées bien fondées, et nous nous sommes, en conséquence, empressés d'en écrire à cette administration, pour qu'elle ait à arrêter, sur-le-champ, toutes les suites qu'elle pourrait avoir faites, et à laisser à tes fermiers et à toi, la jouissance entière de tes propriétés.

Le détail satisfaisant que tu nous donnes relativement au rétablissement de la confiance, de l'agriculture et de la paix, nous console de quelques rapports moins satisfaisants qui nous sont parvenus, sur quelques meurtres et excès qui ont encore souillé ce malheureux pays ; au reste, compte que nous savons nous tenir en garde contre des rapports souvent exagérés. Nous t'invitons à redoubler, avec nous, de soin et de vigilance pour étouffer les germes de discorde qui peuvent encore exister.

(Signé) : POMME.
